



Information CGT du 7 février 2012

Suite à nos divers courriers du 23 décembre 2011, la Direction vient de nous adresser (enfin ! 😊) ses réponses...dont l'une d'entre elles ne manque pas d'imagination. A l'inverse de la Direction, l'Inspection du travail que nous avons rencontrée le 16 décembre 2011 nous conforte dans nos demandes.

Celles-ci portaient sur la grille des salaires, les congés d'ancienneté, les diplômes et les jours de RTT coïncidant avec les jours fériés.

Vous pouvez consulter ces réponses sur notre site internet :

www.syndicat-cgt-fpt.com

La Direction dans l'incapacité d'améliorer les conditions de travail suite aux températures glaciales dans les ateliers, la CGT a demandé à la Direction de créditer des boissons supplémentaires, sachant qu'il est autorisé de se rendre plus fréquemment dans les aires de repos.

Le Directeur des ressources humaines, bien au chaud dans son bureau, a refusé catégoriquement notre demande. Au niveau national, nous venons de perdre notre triple A.

Mais chez FPT, la Direction gagne son triple ZÉRO :

**O degré dans les ateliers, O boisson supplémentaire
et O d'humanisme.**

La CGT

Mardi 7 février 2012